



MRC DE  
CHARLEVOIX-EST



## AVIS PUBLIC

### Aux contribuables des TNO de Charlevoix-Est (Mont-Élie et Sagard)

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, que le rôle de perception des territoires non organisés (TNO) sous la juridiction de la MRC de Charlevoix-Est a été déposé au bureau administratif de la MRC, 172, boulevard Notre-Dame à Clermont, selon les dispositions de l'article 1007 du *Code municipal*.

Conséquemment, les comptes de taxes pour l'année 2025 seront expédiés aux contribuables mentionnés ci-dessus dans les délais prévus à l'article 1012 du *Code municipal* et à l'article 81 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Les comptes de taxes sont ainsi payables dans les délais prévus par la loi.

Donné à Clermont ce 18<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Jean-Christophe Maltais